

Conseil d'Administration du 27 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2024

N° 26 X24

L'an **deux mille vingt-quatre, et le vingt-sept du mois de Novembre,**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, sis 8 Avenue du Général Leclerc,
Sous la Présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL,
Et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : A. PASQUALETTO-AMIEL – F. VEGA- C. TCHELEKIAN – J. COUPIER J.C MARTIN – D. MARRAS – M. NELIAS – S. PENELET – V. NELLI – J. FIORILE-REYNAUD

Excusés : M. AMIEL – R. INAUDI – A. MARTIN

Absents : A. GIALLO – E. COCH

Pouvoirs : 1

AUGMENTATION TARIFS PORTAGE DE REPAS

Madame Agnès Pasqualetto-Amiel rappelle aux membres du conseil d'administration que la dernière révision du tarif du portage repas à domicile, date du 18 décembre 2023, délibération n° 40-23.

Toutefois il convient de préciser, que dès le 1^{er} janvier 2025, un nouveau prestataire effectuera le service du portage de repas suite à la fin du marché précédent, que celui-ci propose des tarifs du repas plus élevés, ce qui aura une incidence sur les finances du CCAS.

Ainsi compte tenu de ce qui précède, la Vice-Présidente propose une révision des tarifs à compter du 1^{er} janvier 2025 comme suit :

	Tarif personne seule	Tarif couple	Tarif social
2024	10,50 €	17,00 €	7 €
2025	11 €	19 €	7 €

Le conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé qui précède :

- **Adopte** la proposition de révision de tarif du portage de repas à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- **Autorise** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.
- **Se prononce** comme suit :
- * **POUR : 11**
- * **CONTRE : 0**
- * **ABSTENTIONS : 0**

Agnès PASQUALETTO – AMIEL

Vice – Présidente du CCAS

